

Conseil Municipal

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du samedi 10 avril 2021

Le samedi 10 avril 2021, à 09 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le samedi 03 avril 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : M. Serge GIBERT.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN (Arrivé à 9h11), M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Bertrand MERLIN, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Eric MAQUET, Mme Pascale COCKENPOT.

Représentée

Mme Stéphanie BLONDEL donne pouvoir à M. Serge GIBERT.

Absente excusée

Mme Estelle BOUDEWEEL.

Un enregistrement audio de la séance est effectué

SECRÉTARIAT DE SÉANCE

M. Serge GIBERT est chargé d'assurer le secrétariat.

1. [URBANISME] - Transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité

Par délibération n°2029 en date du 11 décembre 2020, le Conseil municipal refusait le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire a cependant fixé une nouvelle échéance : les délibérations devant intervenir entre le 1er avril et le 30 juin 2021.

Invité à délibérer, le Conseil municipal **REFUSE**, à l'UNANIMITÉ, le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

M. GLABIEN rejoint la séance à 9h11.

2. [DOMAINE ET PATRIMOINE] - Acquisition parcelles D 564 et D 565 lieudit « Le Village »

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE**, à 19 voix POUR et 3 ABSENTIONS (M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE) :

- D'acquérir les parcelles D 564 et D 565 appartenant à l'indivision CIANI
- D'accepter le prix de vente fixé à 10 000 €
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de la présente décision.

3. [DOMAINE ET PATRIMOINE] - Acquisition parcelle C 104 lieudit « Le Princelot »

Invité à délibérer, le Conseil municipal DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :

- D'acquérir la parcelle C 104 pour une contenance de 574 m²
- D'accepter le prix de cession fixé à l'euro symbolique
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'accomplissement de la présente décision.

4. [DOMAINE ET PATRIMOINE] - Acquisition D 823, 83 rue du Bias

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'UNANIMITÉ :

- D'acquérir l'immeuble situé sur la parcelle D 823 au 83 rue du Bias
- De proposer un prix de cession à hauteur de 40 000,00 €
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de la présente décision.

5. [DOMAINE ET PATRIMOINE] - Acquisition HLL n°8 "Marais du bas", chemin de la Rivière du Moulin

Invité à délibérer, le Conseil municipal, **DÉCIDE** à l'UNANIMITÉ :

- D'acquérir le bien sis Chemin de la Rivière du Moulin (n°8)
- De fixer le prix d'acquisition à 500 €
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'accomplissement de la présente décision.

6. [DOMAINE ET PATRIMOINE] - Parcelle D 1889, rue des Murets Simon : convention de servitudes avec ENEDIS

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil municipal, invité à délibérer, **DÉCIDE** à l'UNANIMITÉ :

- D'accepter en ses termes la convention de servitude devant être conclue avec ENEDIS pour la parcelle D 1889
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision

7. [DOMAINE ET PATRIMOINE] – Reprise de concessions au « vieux cimetière », rue du marais

Considérant que Monsieur GLABIEN ne prend part ni au débat ni au vote ;

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** à 21 voix POUR :

- D'établir un état des lieux du cimetière situé rue du marais
- De missionner un cabinet selon les conditions reprises ci-avant
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

8. [FINANCES LOCALES] – Aménagement de jardins partagés : Demande de subvention

Sur observations de M. BEAUCHAMP de procéder à vérification des taux de financement au titre de l'aide à la renaturation ;

Le Conseil municipal à 19 voix POUR et 3 CONTRE (M. MERLIN, M. MAQUET, Mme COCKENPOT) **DÉCIDE**:

- D'approuver le projet de jardins ouvriers pour un montant total de 418 474,57 € HT et selon le phasage énoncé ci-avant
- D'accepter de missionner le cabinet URBANIA afin de lui confier la maitrise d'œuvre complète de ce projet (phase 1 et 2)
- De solliciter les financements comme ci-avant annoncé pour l'investissement ainsi que l'animation
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions

9. [FINANCES LOCALES] – Transformation du Centre Culturel Patrick Masclet (micro folie, FabLab et bibliothèque) : Demande de subventions

Invité à délibérer, le Conseil municipal, à 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. MERLIN, M MAQUET, Mme COCKENPOT) **DÉCIDE** :

- D'approuver en son principe le projet de transformation du centre culturel Patrick Masclet
- D'accepter de missionner une étude de maitrise d'œuvre complète aux fins de réaliser les études, constituer les dossiers de demandes d'autorisations préalables ainsi que des travaux
- D'accepter de solliciter les financements comme ci-avant annoncé

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de suspendra la séance afin que la municipalité puisse montrer son soutien à Douaisis Agglo, finaliste de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de délocalisation du centre de conservation de la Bibliothèque Nationale de France. Après prise de photo la séance reprend son cours.

10. [FINANCES LOCALES] - Petites Villes de Demain

En 2014, la commune d'Arleux a été lauréate d'un Appel national à Manifestation d'Intérêt pour la revitalisation du Centre-bourg. Elle a alors bénéficié d'un accompagnement de l'Etat et de ses partenaires pour développer et renforcer son attractivité. Des objectifs ont été fixés suivant différents volets : l'habitat, le cadre de vie, le commerce et le développement économique et touristique. Après la phase de diagnostic, la phase opérationnelle s'est engagée en 2017 avec l'accompagnement financier de l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération ; les investisseurs privés ont également accompagné la dynamique.

- Reprise de l'espace public : place Charles de Gaulle, mise en accessibilité de la mairie, place Arnaud Beltrame, acquisition d'une maison et agrandissement de l'espace autour de l'église, début de la reprise du cheminement pour plus d'accessibilité...
- Création de poches de stationnement et de garages : près de l'église sur le terrain de la maison acquise, près du Moulin, près de l'école maternelle Bouly Richard à l'ancien local des restaurants du cœur, dans la ruelle à l'emplacement d'un ancien corps de ferme...
- Volet commercial et service : restauration de l'estaminet, aide aux façades, halle de marché, installation d'un distributeur, acquisitions foncières stratégiques, ouverture d'une Maison France Service, avancée sur la reconversion du site de la briqueterie
- Logements: déconstruction de friches (ancien ehpad, forestel, logements des gendarmes), étude et création de nouveaux lotissements de typologies différentes (locatifs ou parcelles à bâtir), nombreuses aides à l'amélioration des logements privés.
- Tourisme : suivi et accompagnement du Centre Hélène Borel pour la réalisation du centre de Vacances.

En décembre 2020, la Commune a été retenue sur le nouvel Appel des « *Petites Villes de Demain* » lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires. Arleux est la seule commune de Douaisis Agglo ; sur la Communauté Cœur d'Ostrevent, Aniche, et tout dernièrement Somain, l'ont été.

La feuille de route et les orientations devront être fixées. Monsieur le Maire propose de cibler :

- Poursuite de l'offre diversifiée de logements, suivi des logements de la cité du Canal,
- Poursuite des poches de stationnement, en particulier rue de la chaussée
- Mise en œuvre de cellules commerciales et étude de nouvelles opportunités (café du pont marquet, logement communal près du distributeur)

• Développement de l'offre touristique et culturelle (camping, moulin, marais...)

Le recrutement d'un chef de projet s'imposera sachant que l'Etat prend en charge une large part de sa rémunération.

Invité à délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, **APPROUVE** en son principe les orientations au titre des « Petites Villes de Demain » ainsi que le recrutement d'un chef de projet.

11.[FINANCES LOCALES] – Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité (RODP)

Invité à délibérer, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'UNANIMITÉ :

- D'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret susvisé, en précisant qu'il sera fait application du montant maximum de redevance.

12.[FINANCES LOCALES] – Compte de gestion du budget annexe de la foire à l'ail fumé

Invité à délibérer, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ de ses membres :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion 2020 du budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part ;
- **ADOPTE** le compte de gestion 2020 du budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé dressé par Monsieur le Trésorier.

13.[FINANCES LOCALES] - Affectation des résultats du budget annexe de la foire à l'ail fumé

Après en avoir délibéré à 19 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE) ;

Le Conseil municipal **DÉCIDE** que les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe « Foire à l'Ail Fumé » seront affectés comme suit :

- Affectation au compte de recettes 1068 en investissement pour 759 €
- Report en fonctionnement au compte de recettes R002 pour 0 €

INVESTISSEMENT	Opérations réelles de l'exercice Opérations d'ordre Résultat de l'exercice Résultat de clôture précédent Total Report d'opérations		,16 € , 00 €
=	Total		,00€
	Reste en investissement (001)	- 759	,00€
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles de l'exercice Opérations d'ordre Résultat de l'exercice Résultat de clôture précédent Total Report d'opérations Total	180, 759 ,	Recettes 28 435,80 € 00 € 00 €
ш	Besoin en investissement	759,	00€
	Reste en fonctionnement		- €
1068 002	Affectation Investissement Affectation Fonctionnement	759,	00€ - €

14. [FINANCES LOCALES] - Compte de gestion du budget principal

Invité à délibérer, le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ de ses membres :

- DÉCLARE que le compte de gestion 2020 du budget principal dressé par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part;
- **ADOPTE** le compte de gestion 2020 du budget principal dressé par Monsieur le Trésorier.

15. [FINANCES LOCALES] - Affectation des résultats du budget principal

Après en avoir délibéré à 19 voix POUR et 3 CONTRE (M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE) ;

Le Conseil municipal **DÉCIDE** que les résultats de l'exercice 2020 du budget principal seront affectés comme suit :

- Affectation au compte de recettes 1068 en investissement pour 827 547,98 € €
- Report en fonctionnement au compte de recettes R002 pour 243 786,72 €

IVE ISS IT		Dépenses	Recettes
S P = ~	Opérations réelles de l'exercice	1 759 477,07 €	2 116 186,73 €

Opérations d'ordre			
	Résultat de l'exercice (001)	356 709,66 €	
	Résultat de clôture précédent	- 805 340,38 €	
	Total	- 448 630,72 €	
Report d'opérations	1 337 917,26 €		959 000,00 €
	Total	- 827 547,98 €	
Reste en investissement (0	001)	- 827 547,98 €	

⊢		Dépenses		Recettes
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles de l'exercice Opérations d'ordre	1 799 708,72 €		2 672 739,89 €
Z	F	Résultat de l'exercice	873 031,17 €	
6	Résultat o	de clôture précédent	198 303,53 €	
E		Total	1 071 334,70 €	
Ž	Besoin en investissement		827 547,98 €	
Ĕ.	Reste en fonctionnement		243 786,72 €	
1068	Affectation Investissement		827 547,98 €	
002	Affectation Fonctionnement		243 786,72 €	

16. [FINANCES LOCALES] - Taux d'imposition 2021

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation. Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29 %, doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués, et d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale.

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18,83 %	38,12 %
		(18,83 % + 19,29%)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,48 %	62,48 %

Après en avoir délibéré à 19 voix POUR et 3 CONTRE (M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, MME LEFEBVRE), le Conseil municipal **DÉCIDE** de ne pas augmenter pour l'année 2021 les taux d'imposition et donc de les porter à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,48 %

17. [FINANCES LOCALES] - Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé 2021

En 2020, la commune a pu organiser une foire à l'ail fumé sous un mode restreint compte tenu des conditions sanitaires. Il apparait difficile d'envisager un retour à une organisation

traditionnelle en septembre 2021. Dans ces conditions, les recettes émanant des exposants ont été minimisé en section de fonctionnement. En investissement, le budget intègre la souscription d'une solution logicielle permettant de gérer le suivi des exposants.

Le budget annexe de la régie de la foire à l'ail est proposé équilibré, en fonctionnement à 36 232 € et en investissement à 4 241 €.

Sur présentation par M. CRAYE, conseiller délégué au suivi budgétaire et à la commande publique ;

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap/Art.	Libellé	Prévu N-1	Réalisé N-1	Proposition N
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE			
	ET VENTES DIVERSES	4 000,00 €	5 905,01 €	4 000,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	- €	- €	5 000,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	19 500,00 €	2 250,00 €	19 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	21 700,00 €	20 280,79 €	7 732,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELES	45 200,00 €	28 435,80 €	36 232,00 €
TOTAL DE	S RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE			
L'EXERCIC	E	45 200,00 €	28 435,80 €	36 232,00 €
		+	+	+
Solde N-1		180,00€	180,00€	- €
		=	=	=
	Total	45 380,00 €	28 615,80 €	36 232,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap/Art.	Libellé	Prévu N-1	Réalisé N-1	Proposition N
.011	Charges à caractère général	40 880,00 €	27 404,31 €	28 450,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	2 000,00 €	452,49 €	2 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 350,00 €	- €	2 150,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150,00€	- €	150,00 €
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	44 380,00 €	27 856,80 €	32 750,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	1 000,00 €		3 482,00 €
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE L'INVESTISSEMENT	1 000,00 €		3 482,00 €
TOTAL D	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		27 856,80 €	36 232,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 791,16 €	8 791,16 €	759,00 €
.021	Virement de la section de fonctionnement	1 000,00 €		3 482,00 €
TOTAL DE	S RECETTES DE L'EXERCICE	9 791,16 €	8 791,16 €	4 241,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap/Art	Libellé	Prévu N-1	Réalisé N-1	Proposition Budget N
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000,00 €	759,00 €	3 482,00 €
	Total des opérations d'équipements	1 000,00 €	759,00 €	3 482,00 €
TOTAL D	ES DÉPENSES DE L'EXERCICE	1 000,00 €	759,00€	3 482,00 €
		+	+	+
	Solde N-1	8 791,16 €	8 791,16 €	759,00€
		=	=	=
	Total	9 791,16 €	9 550,16 €	4 241,00€

Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, le Conseil municipal **ADOPTE** le budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de

- 36 232,00 € en section de fonctionnement
- 4 241,00 € en section d'investissement

18. [FINANCES LOCALES] - Autorisation de programme et crédits de paiement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, **DÉCIDE**

- De confirmer les décisions antérieures pour les opérations suivantes

A. Opération 278 – Réhabilitation de la salle Marcel Paul

Montant de l'opération actualisée	Réalisations antérieures	Report	Budget 2021
1 821 329,43 €	1 801 329,43 €	20 000,00 €	- €

B. Opération 290 – Aménagement de la place de la mairie

Montant de l'opération	Réalisations antérieures	Report	Budget 2021
831 000,00 €	735 103,24 €	95 896,76 €	- €

C. Opération 324 - Halle de marché

Montant de l'opération	Réalisations antérieures	Report	Budget 2021
555 000,00 €	120 054,26 €	434 945,74 €	- €

- <u>D'abonder les crédits pour l'année 2021 afin de tenir compte de l'actualisation des prix</u> du marché

D. Opération 322 – Aménagement de la RD 65

Montant de l'opération initiale	Montant de l'opération actualisée	Réalisations antérieures	Report	Budget 2021
371 881,12 €	395 127,12 €	71 253,23 €	7 416,34 €	316 457,55 €

- <u>D'abonder les crédits pour l'année 2021 afin de tenir compte des aménagements des abords et réseaux</u>

E. Opération 329 – 16 place du Monument

Montant de l'opération initiale	Montant de l'opération actualisée	Réalisations antérieures	Report	Budget 2021
440 523,51 €	527 523,51 €	176 590,08 €	263 933,43 €	87 000,00 €

19. [FINANCES LOCALES] - Budget principal 2021

• Commentaires généraux

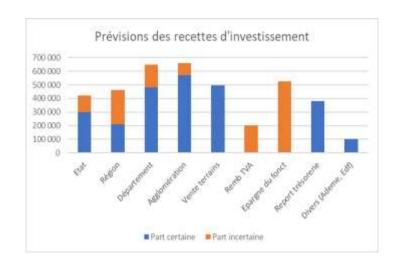
Le budget primitif 2021 est proposé, sans recours à l'emprunt, équilibré :

- en fonctionnement à 2 728 215 € (contre 2 656 000 € voté en juillet 2020) ;
- en investissement à 4 339 930 € (contre 4 190 000 € voté en juillet 2020).

En <u>fonctionnement</u>, la prudence opérée au précédent budget compte tenu de l'épidémie de la Covid-19 a été reproduite. Il n'est prévu ni recours à l'emprunt, ni hausse des taux de fiscalité. Le maintien des subventions aux associations est prévu. Les charges de personnel n'incluent pas le recrutement à prévoir d'un chef de projet pour suivre les actions « *Petites Villes de Demain* ».

En <u>investissement</u>, la réhabilitation du 16 place du Monument et le début de la réhabilitation de la cantine sont assurés.

Les financements du 2 place du Monument n'étant pas encore validés, la transformation est reportée aux prochaines décisions modificatives, voire au prochain exercice comptable.



L'opération de transformation du restaurant scolaire est planifiée sur trois exercices budgétaires.

Opération Cantine	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
Dépenses TTC (hors maitrise d'œuvre)	<u>697 476 €</u>	942 576 € (moitié des deux phases)	245 100 € (moitié de la 2 ^{ème}
1 885 152 €	(moitié de la 1 ^{ère} phase)	(mortic des deux phases)	phase)
	DSIL 2020 : 116 246	DSIL 2020 : 116 246	
Recettes	Région : 75 000 €	Région : 75 000 €	
prévisionnelles	ADVB 2020 : 150 000 €	ADVB 2020 : 150 000 €	
	FCIS2021-2023 : 75 000 €	<u>Total</u> : 341 246 €	
	<u>Total : 416 246 €</u>		

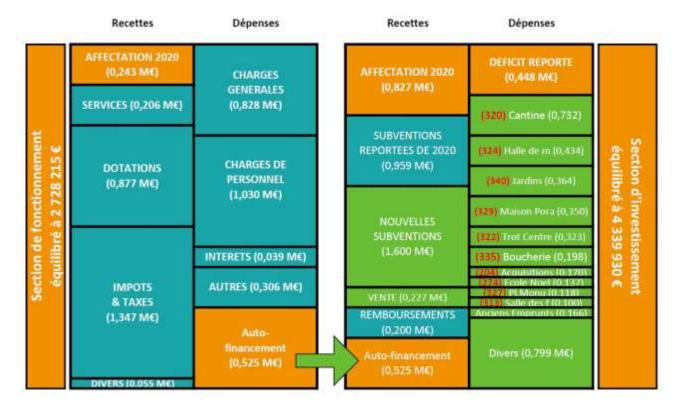
A voir pour la 2^{ème} phase ADVB2022 et DETR2022

La commune apporte sa part à l'essentielle transition écologique avec la poursuite du passage en led de trois rues, le changement de vétustes chaudières ou la mise en place programmée de jardins partagées (également en fonctionnement avec, en outre, des plantations en vivaces privilégiées aux fleurs annuelles).

A noter que les élections départementales et régionales peuvent amener à retarder des confirmations d'attribution de subvention et, de fait, à décaler la mise en œuvre de projets.

Les actions de 2022 sont réfléchies avec des amorces d'opérations, comme la mise en accessibilité de la salle des fêtes et la reprise de la médiathèque, à la recherche de financements, sans exécution sur ce budget, excepté les frais de mission.

• Vue synthétique du budget



Sur présentation par M. CRAYE, conseiller délégué au suivi budgétaire et à la commande publique ;

• Présentation par chapitres des sections

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap/Art.	Libellé	Total Budget N-1	Réalisations N-1	Proposition N
.013	Atténuations de charges	37 500,00 €	39 609,09 €	30 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	208 900,00 €	228 257,37 €	206 600,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	1 253 787,00 €	1 281 314,31 €	1 347 088,78 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	934 682,00€	1 072 222,21 €	877 839,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 400,00 €	41 572,17 €	22 900,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,60€	0,54 €	0,50 €
77	Produits exceptionnels divers	9 300,00 €	9 691,76 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELES	2 481 569,60 €	2 672 667,45 €	2 484 428,28 €
		+	+	+
	Solde positif N-1	198 303,53 €	198 303,53 €	243 786,72 €

2 679 873,13 €

2 870 970,98 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2 728 215,00 €

Chap/Art.	Libellé	Total Budget n-1	Réalisations N-1	Proposition N
.011	Charges à caractère général	802 120,00 €	619 662,09 €	828 008,00 €
.012	Charges de personnel et frais assimilés	990 900,00 €	935 708,17 €	1 030 612,00 €
.014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	2 300,00 €	207,00 €	2 300,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	199 800,00 €	195 741,34 €	250 532,00 €
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	1 995 120,00 €	1 751 318,60 €	2 111 452,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	54 000,00 €	48 390,12 €	39 500,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00 €	0,00€	2 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	50 000,00 €		50 000,00 €
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 101 120,00 €	1 799 708,72 €	2 202 952,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	578 753,13 €		525 263,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES	578 753,13 €	0,00€	525 263,00 €
TOTAL	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 679 873,13 €	1 799 708,72 €	2 728 215,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap/Art.	Libellé	Total Budget N-1	Réalisations N-1	Proposition N	Explications N
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 095 630,00 €	566 035,26 €	2 559 907,76 €	(en vert, subv. certaine)
	Total des recettes d'équipements	2 095 630,00 €	566 035,26 €	2 587 907,76 €	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 512 840,38 €	1 550 151,47 €	1 027 759,24 €	
.024	PODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00€		227 000,00 €	
	Total des recettes financières	1 512 840,38 €	1 550 151,47 €	1 254 759,24 €	
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	3 608 470,38 €	2 116 186,73 €	3 814 667,00 €	
.021	Virement de la section de fonctionnement	578 753,13 €	0,00€	525 263,00 €	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	578 753,13 €	0,00€	525 263,00 €	
TOTAL	DES RECETTES D'INV. DE L'EXERCICE	4 187 223,51 €	2 116 186,73 €	4 339 930,00 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Libellé	Total Budget N-1	Réalisations N -1	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 300,00 €	744,00 €	49 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	138 150,00 €	112 812,74 €	151 704,47 €
204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €	8 820,00 €
	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 075 933,13 €	1 474 151,86 €	3 510 774,81 €
	204 : Acquisition de terrains	125 000,00 €	4 844,00 €	170 000,00 €
	274: Réhabilitation école F. Noël	1 000,00 €		137 500,00 €
	278: Réhabilitation de la salle Marcel Paul	96 000,00 €	62 970,53 €	20 000,00 €
	281: Eclairage Public (3)	23 000,00 €	20 192,16 €	34 600,00 €
	290: Aménagement de la place de la mairie	269 661,45 €	173 764,69 €	95 896,76 €
	293: Rénovation de l'Eglise	1,00€		50 000,00€
	309 : Revitalisation centre-bourg	100 431,21 €	7 207,80 €	51 180,00€
	310 : Accessibilité des ERP	208 000,00 €	177 623,49 €	31 876,51 €
	311 : Ateliers municipaux	469 300,00 €	432 689,78 €	7 610,22 €
	313 : Salle des fêtes (2)	180,00€	174,00 €	100 000,00 €
	316 : Reconquête des espaces naturels	1 000,00 €	700,00€	52 000,00 €
	317 : Aménagement au camping municipal	2 800,00 €	678,34 €	9 000,00 €
	319 : Classement des voyettes dans le domaine public	5 000,00 €	801,02 €	4 198,98 €
	320 : Restauration scolaire	45 000,00 €	7 292,35 €	732 707,65 €
	321 : Accueil de loisirs	27 000,00 €	25 769,71 €	800,00€
	322 : Aménagement RD 65	16 600,00 €	8 931,66 €	323 873,89 €
	323 : Piste cyclable	1 700,00 €		1 700,00 €
	324 : Halle de marché	538 469,49 €	102 803,95 €	434 945,74 €
	325 : Centre bourg garages grand rue	18 800,00 €	18 791,95 €	5 000,00 €
	327 : Aménagement place du Monument	262 000,00 €	188 131,98 €	118 868,02 €
	328 : Complexe sportif J. Noël	26 100,00 €		26 100,00 €
	329 : Centre bourg 16 place du Monument	269 889,98 €	4 693,55 €	350 933,43 €
	330 : Centre bourg 3 rue des Lumières	8 000,00 €	448,00€	7 300,00 €
	331 : Centre bourg consignes et aides aux comm	53 000,00 €	40 120,92 €	19 200,00 €
	332 : Centre bourg village vacances	10 000,00 €		10 000,00 €
	333 : 29 rue de la Chaussée	122 000,00 €	85 664,24 €	20 000,00 €
	334 : Espaces publics résidence Corot	80 000,00 €	77 836,39 €	2 163,61 €
	335 : Requalification 2 place du Monument	213 000,00 €	21 377,35 €	198 000,00 €
	336 : Parking rue du centre	40 000,00 €		40 000,00 €
	337 : Poumon vert	30 000,00 €		30 000,00 €
	339 : 11 rue de la Chaussée	0,00€		23 000,00 €
	340 : Jardins partagés	0,00€		364 320,00 €
	341 : Centre culturel	0,00€		25 000,00 €
	341 : Huttes communales	0,00€		23 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 000,00 €	1 555,25 €	5 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	171 000,00 €	0,00 €	166 000,00 €
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE			
	L'EXERCICE	3 410 383,13 €	1 589 263,85 €	3 891 299,28 €
TOT	AL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 410 383,13 €	1 589 263,85 €	3 891 299,28 €
	_	+	+	+
	Solde négatif N-1	805 340,38 €	805 340,38 €	448 630,72 €
	- 	=	=	=
	TOTAL	4 215 723,51 €	2 394 604,23 €	4 339 930,00 €

Après en avoir délibéré;

Considérant que M. MAQUET, M. MERLIN, Mme COCKENPOT, M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE votent CONTRE :

Le Conseil municipal, à 16 voix POUR, **ADOPTE** le budget principal qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de

- 2 728 215,00 € en section de fonctionnement
- 4 339 930,00 € en section d'investissement

20. [FINANCES LOCALES] - Demande de subventions

Considérant que M. MERLIN ne prend part ni au vote ni au débat en sa qualité d'administrateur de l'union du commerce ;

Après en avoir délibéré,

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et LEFEBVRE ne souhaite pas participer au vote ;

Considérant que Mme COCKENPOT s'abstient ;

Le Conseil Municipal, à 17 voix POUR, **DÉCIDE** :

- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 € à l'association
 Cité en Fête
- D'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 € au Secours Populaire
- D'accorder une subvention d'aide au démarrage à l'association Le Devoir du Souvenir d'un montant de 200 €
- D'accorder une subvention d'aide au démarrage à l'association Aïkido d'un montant de 200 €
- D'accorder un soutien financier de 150 € à l' l'Association Mandataire de Gestion des Emplois Familiaux
- D'accorder un soutien financier de 1 000 € à l'Union Commerciale et Artisanale d'Arleux et de la Sensée

21. [FINANCES LOCALES] - Foire à l'Ail Fumé - Demande de subventions

Vu le vote du budget de la Foire à l'Ail fumé pour l'année 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De solliciter auprès de la Région des Hauts de France une subvention d'un montant de 15 000 €
- De solliciter auprès du Département du Nord une subvention d'un montant de 4 500,00 €
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution des présentes décisions.

22. [FINANCES LOCALES] - NOREVIE : Construction de 14 logements rue Jacques Duclos - Demande de garantie communale (prêt n°117235)

Invité à délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ :

- Accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt de montant total de 1 178 533,00 € souscrit par la SA NOREVIE auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°117235 constitué de 5 lignes de prêt, joint en annexe
- **Approuve** les conditions de garantie du prêt susmentionné et telles que ci-précisées (cf. annexe)
- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

23. [FINANCES LOCALES] - NOREVIE : Construction de 14 logements rue Jacques Duclos - Demande de garantie communale (convention)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**:

- D'accorder sa garantie à hauteur de 100,00 € pour les prêts
 - Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) d'un montant de 165 299,00 € (8 logements sur 40 ans)
 - PLAI foncier d'un montant de 294 307,00 € (8 logements sur 50 ans)
 - Prêt Locatif à Usage Social d'un montant de 241 699,00 € (6 logements sur 40 ans)
 - PLUS foncier d'un montant de 267 228,00 € (6 logements sur 50 ans)
 - Prêt booster Taux fixe –Soutien à la production (14 logements sur 30 ans)
- D'approuver en leurs termes les conventions ci-annexées devant intervenir entre la SA NOREVIE et la Commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes correspondances ou actes devant intervenir pour le parfait accomplissement des présentes décisions

24.[INSTITUTION ET VIE POLITIQUE] - Demande de rattachement au système national d'enregistrement de la demande locative sociale (SNE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- D'approuver la fonction de guichet enregistreur de la Commune d'Arleux dans le cadre du rattachement au Système National d'Enregistrement des demandes de logement social (SNE)
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du SNE avec les services de l'État.
- D'approuver la désignation du Centre Communal d'Action Sociale d'Arleux en tant que mandataire chargé de l'enregistrement des demandes de logement social pour le compte de la Commune d'Arleux.

25. [INSTITUTION ET VIE POLITIQUE] - DOUAISIS-AGGLO Désignation d'un référent Agricole et Alimentaire

Sur candidature de Monsieur Bertrand MERLIN;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal renonce au scrutin à bulletin secret et procède au vote :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE	NOMBRE	DE SUFFRAGES OBTENUS
CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	Fo objection	En toutes lettres
(dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
MERLIN Bertrand	22	Vingt trois

Monsieur Bertrand MERLIN est désigné référent Agricole et Alimentaire auprès de DOUAISIS AGGLO.

26. [FINANCES] - Repas des ainés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le retrait de plats traiteurs en substitution du traditionnel repas des aînés;
 étant précisés que ces plats seront offerts par la Commune pour tout habitant de la commune âgé de 65 ans et plus
- DÉCIDE de fixer à 15 € le prix du repas supplémentaire pour les conjoint ne remplissant pas les conditions d'âge ; étant précisé que ces recettes seront encaissées sur le budget principal de la Commune

D'autre part, monsieur le Maire indique un projet de publication d'un livre sur le séjour du peintre Corot sur Arleux. Le prix fera l'objet d'une validation à la prochaine réunion.

Vu, le secrétaire de séance, M. Serge GIBERT

Les membres du Conseil Municipal :

VANDEVILLE Bruno	MORY Laurence
LAURENT Laëtitia	POPULAIRE Jean-Louis
GHDAI Fatima	GLABIEN Arnaud
CRAYE Jean-Paul	MARCHISET Géraldine
SIX Bertrand	DE GUBERNATIS Philippe
VALETTE Ludovic	DELPLANQUE Cathy
PANNECOCKE Laëtitia	DESCAMPS Sébastien
BEAUCHAMP Charles	COQUELLE Gilles
MERLIN Bertrand	LEFEBVRE Sophie
MAQUET Eric	COCKENPOT Pascale